

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 193 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'organisation de l'édition 2013 de la fête des vendanges (18e) par l'Association pour le Développement de la Création, Etudes et Projet (ADCEP).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la fête des vendanges sur la Butte Montmartre (18 e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18 e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Compte-tenu des caractéristiques de la fête des Vendanges, et en contrepartie des animations gratuites et du reversement de l'intégralité des bénéfices réalisés par l'Association pour le Développement de la Création Etudes et Projets (ADCEP) aux œuvres sociales du 18e arrondissement, ainsi qu'en raison du caractère d'intérêt général de la manifestation, l'association ADCEP est exonérée du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période du 6 au 15 octobre 2013.